



Municipalité
de **Saint-Louis-
de-Blandford**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford, tenue le 13 mai 2025 à 19h00 à la salle du conseil, située au 80-1 rue Principale à Saint-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0, sous la présidence de monsieur Yvon Carle, maire.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Chantale Komlosy
Siège #2 - Marc Bédard
Siège #4 - Sylvie Salois
Siège #5 - Élisabeth Hamel

Est / sont absents:
Siège #3 - François-Michel Bonneau-Leclerc

Est également présent, monsieur Daniel Tremblay, Directeur-Général, qui agira comme greffier de la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - MOT DU MAIRE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025
 - 4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Adoption des comptes du mois d'Avril 2025
 - 5.2 - Subventions obtenues
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Adoption du projet de règlement numéro 380-2025 concernant les Règles de contrôles et suivis budgétaire et délégation de pouvoir de dépenses
- 7 - OCTROI DE CONTRATS
 - 7.1 - Travaux de réfection rang Saint-François
 - 7.2 - Mobilier urbain sentier Charles Héon
 - 7.3 - Modules d'hébertisme sentier Charles Héon
 - 7.4 - Pancartes du sentier Charles Héon
 - 7.5 - Mandat de service de fête foraine
 - 7.6 - Mandat de travaux d'aménagement du sentier Charles Héon
 - 7.7 - Achats et mandats pour la fête de la pêche

DG ou DGA

Maire

- 7.8 - Mandat pour la fête nationale
- 7.9 - Mandats pour terrain de balle
- 7.10 - Mandat pour location de toilettes chimiques pour Village en fête
- 8 - Mise à jour de l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables
- 9 - Nomination d'un élu comme invité au conseil du centre d'interprétation de la canneberge
- 10 - Demande de subvention PAFILR
- 11 - Location du terrain de balle
- 12 - Renouvellement de l'entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels
- 13 - VARIA
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - MOT DU MAIRE

Monsieur le maire exprime devant les citoyens, son appui à la résolution 2025-04-3627 de la MRC d'Arthabaska au sujet de la mise sur pause du projet d'agrandissement de l'Hotel-Dieu d'Arthabaska et annonce que la municipalité et le conseil sont solidaires dans cette prise de position.

Monsieur le maire rappelle aux citoyens que dans les prochains mois une opération "nuisances visuelles" sera effectuée dans l'ensemble de la municipalité et que les détails du règlement ont été diffusés dans le journal municipal du mois de mai.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-05-098

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-05-099

4.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité

DG ou DGA

Maire

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - FINANCES

2025-05-100

5.1 - Adoption des comptes du mois d'Avril 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été transmis à tous les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 - Subventions obtenues

Dans les dernières semaines, la municipalité a obtenue les subventions suivantes:

- Participaction 750\$
- Pêche en herbe 450\$
- Emploi canada -Technicien en loisirs 1 932\$
- Fonds Arthabaskien 1000\$

6 - LÉGISLATION

2025-05-101

6.1 - Adoption du projet de règlement numéro 380-2025 concernant les Règles de contrôles et suivis budgétaire et délégation de pouvoir de dépenses

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Élisabeth Hamel lors de la séance du 11 mars 2025 et que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford adopte le règlement numéro 380-2025 concernant les Règles de contrôles et suivis budgétaire et délégation de pouvoir de dépenses.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - OCTROI DE CONTRATS

2025-05-102

7.1 - Travaux de réfection rang Saint-Francois

ATTENDU QUE la rivière Bécancour a inondée le rang Saint-Francois durant quelques heures le 17 mars dernier et qu'une zone de 125 mètres de long a été fortement endommagée par le fort courant et les énormes glaces ;

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QUE la municipalité aura droit à une compensation financière du ministère de la Sécurité Publique (MSP) tel que mentionné par le ministre François Bonnardel lors de son arrêté #0027-2025 du 1er avril 2025 en collaboration avec notre directeur-général ;

ATTENDU QUE la direction de la municipalité à fait appel a divers entrepreneurs pour avoir une visite urgente d'un ingénieur civil pour l'évaluation de l'état de la chaussée après le retrait des eaux et que seule la compagnie COLAS (anciennement SINTRA) s'est présenté et a fait une proposition après avoir inspecté la route ;

EN CONSÉQUENCE,

- Nous donnons le mandat de réfection des 125 mètres de route du rang Saint-Francois incluant la pose d'un nouveau ponceau à la compagnie COLAS au coût de 64 650\$;
- Nous autorisons la direction à signer tout document en lien avec ce mandat ;
- Nous autorisons la direction à faire la demande de réclamation auprès du ministère de la Sécurité Publique ;
- Nous autorisons la direction à faire le paiement de la facture de cet entrepreneur tel que soumissionné.

Proposé par Sylvie Salois, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-103

7.2 - Mobilier urbain sentier Charles Héon

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une subvention pour la réfection complète du sentier Charles Héon et que nous souhaitons faire l'installation de mobiliers urbains;

ATTENDU QUE nous avons reçu une proposition de la part de Décors Véronneau pour 5 963\$ ainsi qu'une proposition de la part de Équiparc pour 8 342\$;

EN CONSÉQUENCE,

nous octroyons le contrat de fourniture de mobiliers urbains à la compagnie Décors Véronneau pour 5 963\$ plus taxes et autorisons la direction à en faire la commande et le paiement.

Proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-104

7.3 - Modules d'hébertisme sentier Charles Héon

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une subvention pour la réfection complète du sentier Charles Héon et qu'elle souhaite faire l'installation de divers modules d'hébertisme ;

ATTENDU QUE la direction a rencontré plusieurs fournisseurs dans les derniers mois mais qu'un seul est en mesure de fournir les équipements demandés par la municipalité et à bon prix ;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le contrat de production et installation de 12 modules d'hébertisme à la compagnie Billots Vor au coût de 28 500\$ et autorise la direction à faire la

DG ou DGA

Maire

commande et le paiement.

Proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-105

7.4 - Pancartes du sentier Charles Héon

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une subvention pour la réfection complète du sentier Charles Héon et qu'elle souhaite faire l'installation de pancartes explicatives des différents modules de jeux et leur règlements ;

ATTENDU QUE le fournisseurs des modules d'hébertisme peut produire les pancartes et faire leur installation ;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le mandat de production et installation de pancartes d'explications et de réglementations à la compagnie Billots Vor au coût de 3 600\$ et autorise la direction à en faire la commande et le paiement.

Proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-106

7.5 - Mandat de service de fête foraine

ATTENDU QUE le 23 août 2025 aura lieu l'évènement Village en fête qui inclueras des jeux gonflables, maquillage et autres ;

ATTENDU QUE le comité a arrêté son choix sur la compagnie Funparty pour la fourniture des équipements de fête foraine;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le mandat de fourniture d'équipements et de services de fête foraine à la compagnie Funparty au coût de 7 560\$ et autorise la direction à signer l'entente et effectuer le paiement.

Proposé par Sylvie Salois, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-107

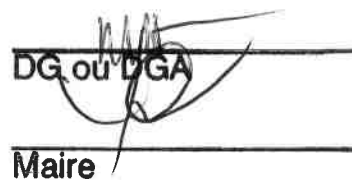
7.6 - Mandat de travaux d'aménagement du sentier Charles Héon

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une subvention pour la réfection complète du sentier Charles Héon et qu'il faut faire des travaux d'aménagement du sentier ;

ATTENDU QU'il existe une firme dans la région qui regroupe plusieurs partenaires étant en mesure de faire des travaux de réfection en secteur boisé avec les différents permis qu'exige ce type d'aménagement ;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le mandat de travaux d'aménagement du sentier Charles Héon à la firme SGH FORESTERIE au montant de 21 000\$ plus taxes et autorise la direction de


DG ou DGA
Maire

signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-108

7.7 - Achats et mandats pour la fête de la pêche

ATTENDU QUE la municipalité célébrera la fête de la pêche le 8 juin prochain et qu'elle a d'ailleurs obtenu une subvention à cet effet;

ATTENDU QU'il y a des achats en lien avec la tenue de cet évènement comme des poissons d'ensemencement, des cannes, des breuvages et collations et autres;

ATTENDU QU'il faut également faire venir un formateur pour donner le cours de pêche aux enfants;

EN CONSÉQUENCE,

nous autorisons la direction à faire les achats nécessaires à la tenue de l'évènement ainsi qu'à donner le mandat de formateur à M. Éric Sylvain au taux de 20\$ de l'heure + déplacement.

Proposé par Marc Bédard, appuyé par Élisabeth Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-109

7.8 - Mandat pour la fête nationale

ATTENDU QUE la municipalité célébrera la fête nationale le 23 juin avec diverses activités au courant de la journée et de la soirée;

ATTENDU QUE nous souhaitons offrir aux enfants un service d'animation et de jeux gonflables pour l'occasion;

EN CONSÉQUENCE,

nous octroyons le mandat d'animation et de fourniture de jeux gonflables à LA BALLOUNERIE au montant de 1 900\$ + taxes et autorisons la direction à effectuer le paiement tel que soumissionné.

Proposé par Marc Bédard, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-110

7.9 - Mandats pour terrain de balle

ATTENDU QUE cette année encore il y aura des évènements qui auront lieu sur le terrain de balle de la municipalité et qu'il faut faire la réinstallation des filets du terrain ainsi que la location de toilettes chimiques;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà une entente avec la compagnie FILETS NAD'S pour faire la réinstallation au coût de 450\$+tx;

DG ou DGA

Maire

ATTENDU QUE la municipalité a reçue une soumission de SERVICE SANITAIRE DENIS FORTIER au montant de 1 684\$ pour les toilettes chimiques, de SANIVAC au montant de 1 749\$ ainsi que de POMPAGE EXPERT au montant de 2 220\$;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le mandat pour la pose des filets à FILETS NAD'S au montant de 450\$ + taxes et le mandat de fournitures des toilettes chimiques à SERVICE SANITAIRE DENIS FORTIER au montant de 1 684\$ et autorisons la direction à signer les ententes et effectuer les paiements tel que soumissionné.

Proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Marc Bédard et résolu à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-111

7.10 - Mandat pour location de toilettes chimiques pour Village en fête

ATTENDU QUE le 23 août prochain aura lieu le plus gros évènement des dernières années avec Le Village en Fête et qu'il y aura beaucoup de visiteurs sur place;

ATTENDU QUE dans un soucis de propreté et d'hygiène il faudra faire la location de toilettes chimiques pour l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

nous donnons le mandat de location de toilettes chimiques à notre fournisseur SERVICE SANITAIRE DENIS FORTIER pour 1 150\$ pour 10 toilettes.

Proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l’unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-112

8 - Mise à jour de l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de personnes et fonctionnaires responsables

ATTENDU QUE l’entente de service d’inspection avec la Municipalité régionale de comté d’Arthabaska relativement à l’application des règlements d’urbanisme de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une mise à jour sur les noms des personnes autorisés ;

EN CONSÉQUENCE,

- la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l’article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l’application et l’émission des permis prévus par la réglementation d’urbanisme, incluant les permis de puits et d’installation septique :

Madame Amélia Lacroix	Madame Pénélope Houle
Monsieur Daniel Moreau	Monsieur Philippe Habel
Monsieur Vincent Roy	Monsieur Samuel Jodoin



DG ou DGA

Maire

Madame Meghan
Simard

Madame Valérie Gagné

la Municipalité s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

Proposé par Sylvie Salois, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-113

9 - Nomination d'un élu comme invité au conseil du centre d'interprétation de la canneberge

ATTENDU QUE le centre d'interprétation de la canneberge (CIC) a son propre conseil administratif (CA) et qu'aucun membre du conseil municipal y siège ;

ATTENDU QUE le CA du CIC a offert de nommer un élu municipal comme invité sur les conseils du CIC ;

EN CONSÉQUENCE,

nous nommons la conseillère Élisabeth Hamel comme représentante du conseil municipal auprès du conseil du centre d'interprétation de la canneberge à titre d'invitée.

Proposé par Marc Bédard, appuyé par Chantale Komlosy et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-114

10 - Demande de subvention PAFILR

ATTENDU QUE la municipalité fait l'aménagement du sentier Charles Héon avec des modules d'hébertisme, des mobiliers urbains incluant certains adaptés aux personnes handicapés et des pancartes de présentation et règlements ;

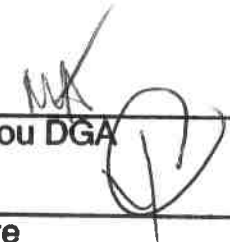
ATTENDU QU'il y a lieu de demander une participation financière de la part du ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport dans le cadre du programme Ici, On bouge pour aider la municipalité à financer ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

nous autorisons la Directrice des loisirs, madame Mélanie Allaire, de déposer une demande de subvention auprès de Loisir Sport Centre-du-Québec et de signer tout document en lien avec cette demande.

Proposé par Élisabeth Hamel, appuyé par Sylvie Salois et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ


DG ou DGA

Maire

2025-05-115

11 - Location du terrain de balle

ATTENDU QUE les loisirs de la municipalité ont reçus une demande de location du terrain de balle pour un tournoi privé lors de la fin de semaine du 27-28-29 juin 2025;

ATTENDU QUE le conseil et les loisirs ont fait une entente avec le promoteur pour louer le terrain de balle et permettre la tenue du tournoi;

EN CONSÉQUENCE,

nous acceptons de faire la location du terrain de balle à CLUB DE HOCKEY SENIOR MACONNERIE ÉRIC LAUZIÈRE au coût de 300\$ pour la fin de semaine du 27-28-29 juin.

Proposé par Chantale Komlosy, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

2025-05-116

12 - Renouvellement de l'entente d'autorisation et d'échange de renseignements personnels

ATTENDU QUE la municipalité et le Centre de Services Scolaires des Bois-Francis ont une entente commune d'échange de renseignements personnels et qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

ATTENDU QUE cette entente touche les enfants en situation d'handicap, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que les enfants ayant des problèmes de comportement ou de discipline et est en lien avec les loisirs de la municipalité principalement le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

nous autorisons la Directrice-Générale-Adjointe et Directrice des loisirs, madame Mélanie Allaire, à signer ce document et ainsi confirmer en notre nom le renouvellement de l'entente.

Proposé par Sylvie Salois, appuyé par Marc Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉ

13 - VARIA

Monsieur le maire rappelle aux citoyens que ce samedi matin aura lieu la remise des arbres et du compost pour les citoyens de Saint-Louis.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

- Mme Vallée nous fait mention d'une problématique à l'intérieur du Domaine-des-pins, elle nous mentionne que les gens y entrent en croyant que c'est une rue qui débouche plus loin ou longe la rivière mais étant donné que c'est un cul-de-sac, les voitures doivent empiéter sur son terrain pour se retourner.

- Les élus acceptent la proposition de faire l'installation d'une pancarte cul-de-sac à l'entrée de la rue du domaine


DG ou DGA

Maire

- M. Denault demande des explications sur l'asphaltage du rang Saint-Francois et demande si les 125 mètres qui seront fait cet été comptent dans la subvention qui va servir à faire la réfection l'an prochain
- Monsieur le maire ainsi que le conseiller Marc Bédard lui répondent que les travaux d'asphaltage de l'an prochain sont complètement à part de ce qui sera fait cet été via une subvention d'urgence de la sécurité publique.
- M. Goupil demande si le conseil peut maintenant parler du conflit qui a nécessité l'embauche d'une firme externe le mois dernier et si les citoyens pourrons savoir combien la gestion de ce conflit aura coûter aux citoyens
- La conseillère Élisabeth Hamel lui répond que la gestion de ce conflit est toujours en cours et que les informations sont toujours confidentielles mais qu'après la fin de cette enquête les citoyens pourrons savoir combien il en aura coûter.
- M. Côté demande si des plans d'ingénieurs ont été faits pour l'installation du nouveau ponceaux dans le rang Saint-Francois
- Le directeur général lui répond que les études et plans sont fait directement par le contracteur Colas qui ont leur propre service de génie.

FIN DES QUESTIONS

2025-05-117

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Élisabeth Hamel que la séance soit levée à 19h54.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Daniel Tremblay
Greffier de la séance



Yvon Carle
Maire

*Mélanie Allaire
en remplacement
de M. Tremblay*

Je, Yvon Carle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



DG ou DGA

Maire